

## ETUDES DE 3<sup>ème</sup> CYCLE DROITS D'INSCRIPTION 2008-2009

1. Les droits d'inscription tels que définis ci-dessous s'appliqueront à tous les étudiants ayant pris une inscription pour la première fois au doctorat à partir de 2005/2006. Les étudiants ayant déjà pris une inscription avant 2005/2006 et réinscrits par la suite au doctorat continueront à se voir appliquer les règles propres à l'université auprès de laquelle ils se sont inscrits.

2. Les droits d'inscription seront perçus par l'université auprès de laquelle l'étudiant prend son inscription.

3. Conformément aux dispositions légales, les montants à appliquer seront les suivants :

<b>Inscription doctorat seul ou inscription combinée (doctorat + formation doctorale) (hors frais divers)</b>			
	Tarif normal	Tarif intermédiaire	Tarif boursier
* les années précédant la défense de thèse			
- pré-admission (Pt 2.1. du règlement)	11	11	11
- première année d'admission au doctorat (Pt 2.2. du règlement)	791	451	88
- autres années précédant la défense de thèse	11	11	11
* l'année de défense de thèse	11	11	11
<b>Inscription formation doctorale seule (hors frais divers)</b>			
	Tarif normal	Tarif intermédiaire	Tarif boursier
* inscription à l'année d'études	791	451	88
* si étalement de la formation :			
- inscription à la 1 <sup>ère</sup> année d'étalement	791	451	88
- inscription à la 2 <sup>ème</sup> année d'étalement (et suivantes)	44	44	21

A ces montants, l'université auprès de laquelle l'étudiant prend son inscription pourra ajouter des frais divers pour un montant maximum de 20 euros (pour couverture de frais administratifs, frais d'examen médicaux, assurances, ...).

4. Les demandes en vue d'obtenir une intervention des services sociaux pour le paiement des droits d'inscription relatifs au doctorat et/ou à la formation doctorale (notamment en vue de l'octroi du tarif intermédiaire) seront instruites par les services compétents de l'université auprès de laquelle l'inscription a été prise et selon les modalités et procédures fixées par cette université.